

TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

08/04/2024



ID: 001-250102365-20240402-D2024016-BF

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

Nº D2024016

Objet: Budget Prévisionnel 2024

	Nombre de membres		
4	En exercice	Votants	
	37	28	
	Pour	28	
	Contre	0	
	Abstention	0	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

Convocation en date du 27 mars 2024, Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : M. André MOINGEON

Présents:

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU Patrick BOUVARD - Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Jonathan GINDRE - Mireille MORNAY - Bernard PERRET – Benjamin

RAQUIN - Jean Luc ROUX

CCPA: Hélène BROUSSE – André MOINGEON – Max ORSET

Frédéric TOSEL

CCD: Gérard BRANCHY - Jean François JANNET

3CM: Andrée RACCURT

CCMP: Josiane BOUVIER - Claude CHARTON

CCBS : Jean Jacques BESSON RAPC : Antoine BAUTAIN HBA : Alain AUBOEUF

Excusés remplacés par le suppléant :

CCD : Audrey CHEVALLIER remplacée par Martine MOREL

PIRON

Excusés ayant donnés procuration:

CA3B: Thierry PALLEGOIX pouvoir à Jean Luc ROUX CCPA: Bernard GUERS pouvoir à André MOINGEON 3CM: Jean Philippe FAVROT pouvoir à Andrée RACCURT CCBS: Philippe PLENARD pouvoir à Jean Jacques BESSON

Excusés:

CA3B: Jean Marc THEVENET

CCPA: Elisabeth LAROCHE - Vincent MANCUSO

CCD: Sonia PERI

3CM: Philippe GUILLOT-VIGNOT CCMP: Christine FRANCOIS

Absents:

CCPA : Gilbert BOUCHON RAPC : Frédéric MONGHAL

CCV: Guy DUPUIT

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



Monsieur Bernard Perret, Vice-président finances expose :

ID: 001-250102365-20240402-D2024016-BF

Les dépenses sont pour la majeure partie contraintes par la réglementation ou déjà validées par des décisions antérieures et les recettes résultent des décisions prises notamment en fin d'année 2023 avec les délibérations D2023046 sur les tarifs et contributions.

Le détail du budget est présenté en annexe 1 du rapport et est dans les grandes lignes conformes au rapport sur les orientations budgétaires présenté le 13 février 2024.

FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 9.4% par rapport au CA 2023 (1.9% par rapport au BP 2023). Cette hausse est due principalement :

- A l'augmentation des charges à caractère général avec notamment :
 - L'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) qui est passée de 52€ la tonne en 2023 à 59€ la tonne au 1er janvier 2024 pour la TGAP basse et de 61€ à 63€ la tonne pour la TGAP haute. Pour rappel, Organom bénéficie du taux de 59€/tonne sur une partie des déchets enfouis parce que 75 %, au moins, du biogaz produit par l'ISDnD est valorisé en électricité. La hausse de la TGAP va se poursuivre les prochaines années. Elle sera à 65€ en 2025 et poursuivra sa progression les années suivantes à hauteur à minima de l'inflation.
 - o Le traitement des ordures ménagères par l'usine Ovade génère des coûts estimés à 6 808 000€ pour 2024 dont 673 550€ inscrits en investissement. Ce montant prend en compte l'avenant n°17 et comprend des coûts proportionnels et fixes liés non seulement au traitement des déchets mais aussi au gros entretien renouvellement (GER) des équipements et bâtiments. Pour rappel, le contrat actuel avec Paprec Energy arrive à échéance le 31/07/2024. La Marché Global de Performance actuellement en phase de négociation comprend le renouvellement du contrat d'exploitation de l'usine Ovade à partir du 1er août 2024
 - L'augmentation du coût du traitement des effluents en STEP compte tenu de l'évolution des volumes liée à la pluviométrie de 2023
 - Des coûts de location et de maintenance en progression avec notamment l'arrivée d'une chargeuse permettant la reprise en régie de certaines tâches
 - o Des actions de communication à l'occasion des 40 ans du pôle de traitement et valorisation de La Tienne et de la publication d'un ouvrage sur son histoire.
 - o Et enfin des dépenses pour les mesures compensatoires de plus de 120 000€.
- A l'augmentation des charges de personnel de 5.7% par rapport au CA 2023. Elles représentent 10% des dépenses réelles de fonctionnement. Cette augmentation résulte notamment de la hausse du point d'indice au 1^{er} juillet 2023, de l'octroi de 5 points à tous les agents au 1^{er} janvier 2024, de l'octroi de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat et enfin à l'augmentation de la valeur faciale des chèque déjeuner et de la part à la charge d'Organom.

Des subventions pour un montant de 161 170€ sont également budgétées dont 26 170€ pour le Comité d'Initiatives pour l'Entraide et les Loisirs (Délibération n°4 du 29/11/2005 : 2.30% des salaires brut sur la base du BP) et 135 000€ dans le cadre de l'appel à projet auprès des EPCI adhérents à Organom (Délibération D2024009 du 13/02/2024).

Au niveau des recettes, la contribution à l'habitant s'élève à 5 134 253.20€ et les recettes liées aux apports de déchets (la facturation à la tonne des OMr, des DAE, déchets verts et autres déchets) et celles liées à la vente de compost sont estimées pour à 14 153 000€.



Les recettes liées au traitement des Omr provenant de la vente des fe compost sont, quant à elles, évaluées à 2 023 000 € (dont 181 000€ liés aux DIO traités en 2023 + les 7 premiers mois de l'année 2024 (contre 214K€ perçus en 2023 et 307 000€ liées à la clause PINC (12 mois de 2023 + 7 mois de 2024) du contrat contre 272K€ en 2023) .

Les dépenses de fonctionnement cumulées s'élèvent à 29 944 514.60€ dont 3 700 000 € de dotations aux amortissements et 10 333 789.60 de virement à la section d'investissement. Les recettes de fonctionnement cumulées s'élèvent à 29 944 514.60€ dont 8 423 575.60€ d'excédent antérieur reporté.

INVESTISSEMENT

Sont principalement inscrits:

- Des travaux sur le pôle de traitement et valorisation de La Tienne pour 5 655K€ plus les restes à réaliser de 1 908K€ avec notamment la réfection des réseaux hydrauliques, le raccordement électrique des nouveaux casiers et les travaux de création de bassins pour le pré-traitement des
- Des travaux de mises aux normes sur l'usine Ovade pour un montant de 4 161K€ plus la part de GER soit un total de 4 835K€
- Les crédits de paiement pour 2024 concernant la chaufferie CSR plus les RAR 2023 soit 4 695K€
- Des frais d'étude pour 205K€ (plus les RAR de 56K€) avec notamment le porté à connaissance nécessaires à la demande d'autorisation d'exploiter pour les futurs casiers
- Un nouveau site interne
- Divers achats de matériels pour 215K€ (plus les RAR 49K€), la plantation d'arbres pour 25K€.

Le montant total des dépenses d'investissement de l'exercice est de 21 183 347€.

Le montant total des recettes d'investissement de l'exercice est de 21 183 347€ dont un emprunt de 4 870 110.40€

Vu la délibération D2023003 du 31 janvier 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier

Le Comité syndical, Ouï l'exposé du rapporteur, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE le budget prévisionnel 2024.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

ves CRISTIN Président

Le Président

ORGANOM